

Faire respecter des droits individuels et collectifs, c'est ME faire respecter !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE

du 29 NOVEMBRE  
au 6 DÉCEMBRE 2018  
JE VOTE CGT

**Suppression de postes administratifs, suppression de postes d'enseignants, fin des contrats aidés. Les premiers touchés sont les personnels précaires**

**LA FIN DE LA PRÉCARITÉ PASSERA FORCEMENT  
PAR UNE MOBILISATION COLLECTIVE  
POUR OBTENIR UNE  
LOI DE TITULARISATION, ÉLARGIE À  
L'ENSEMBLE DES PERSONNELS PRÉCAIRES**

**Sans la mobilisation collective, la situation de chacun.e se dégrade. Seule la mobilisation des personnels non titulaires et titulaires permettra de gagner sur nos revendications et de faire valoir les droits des collègues précaires.**

## La CGT Educ'Action Nantes : Une action réelle et quotidienne auprès des Non-titulaires !

La CGT Educ'Action Nantes est élue et active dans les 3 CCP Non-Titulaires de l'académie de Nantes Enseignant-es, PsyEN, CPE/ ATSS / AESH, AED

**Notre action syndicale est permanente et ne se résume pas aux seules années électorales !**  
La CGT a initié des rencontres départementales pour discuter des problématiques des personnels non-titulaires de l'académie et mettre en avant des revendications pour les non-titulaires.

### La CGT présente sur le terrain et au contact des personnels

Elue dans les 3 CCP, la CGT a défendu et accompagné de nombreux collègues, notamment sur des questions de rémunération, d'affectation et de statut. Les élu.es paritaires sont des militant.es, ils et elles agissent sur le terrain dans les établissements pour faire respecter les droits des non titulaires, avec l'ensemble des militant.es de la CGT.

### Transparence d'action et communication

La CGT rend systématiquement compte de toutes ses interventions à l'ensemble des personnels par des comptes rendus exhaustifs et des publications régulières sur différents thèmes (renouvellement, rémunération, concours...)

### Interventions dans les instances

Ses élu.es produisent systématiquement des déclarations liminaires, interpellent le rectorat sur des revendications collectives lors d'audience auprès de l'administration.

## Laboratoires de la flexibilité et de la précarité

Le service « vie scolaire » et l'accompagnement du handicap sont devenus des laboratoires de la flexibilité et de la précarité.

La fin des contrats aidés a montré à quel point les établissements manquent de personnels.

Pour contrer cette politique de destruction et pour assurer des conditions de travail dignes et compatibles avec la poursuite d'études, la CGT Educ'action exige dans l'immédiat l'accès au CDI et à la possibilité d'une titularisation pour les AED et AESH. L'actuel statut d'AED doit être abrogé. De nouveaux corps statutaires de la Fonction publique doivent être créés pour reconnaître ces métiers.

La CGT Educ'action revendique une allocation d'autonomie pour les étudiant-es.

La CGT Educ'action revendique des améliorations des conditions de travail immédiates pour les Assistant-es d'Éducation et les Accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH) :

- ➔ la prise en charge intégrale des frais de transport lieux d'études/domicile/travail ; l'extension des indemnités et NBI pour ceux et celles exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire et en zone sensible ;
- ➔ un plan de formation réelle et adaptée avant leur prise de fonction initiale et en continu et la reconnaissance des qualifications acquises.

## Pour les AED

- ➔ la réduction des horaires de travail avec un service hebdomadaire sur 36 semaines plus une semaine de préparation de la rentrée afin de pouvoir suivre normalement des études et/ou préparer des concours soit :
  - en externat : 24 h hebdomadaires pour un temps plein ;
  - en internat : 28 h hebdomadaires pour un temps plein.
- ➔ Toute intervention

en internat nécessite récupération.

- ➔ la prise en charge des frais de repas lorsque les AED sont en responsabilité à l'Internat ;
- ➔ dans l'immédiat, des contrats de 6 ans et un recrutement par les rectorats afin de soustraire les AED aux pressions des chef-fes d'établissement ;
- ➔ Fin des entretiens individuels avec les chef.fes d'établissement.

## Pour les AESH

- ➔ la fin des temps partiels subis et la possibilité d'un temps plein pour tou-tes les AESH sans modulation, ni annualisation, ni hors temps scolaire ;
- ➔ prise en compte de la pénibilité ;
  - ➔ un temps de service intégrant non seulement le temps de présence avec élèves mais aussi tous les temps de concertation, de réunions d'équipe de suivi de scolarité (ESS), de rencontres avec la famille, d'échanges avec l'enseignant-e et de formation initiale et continue.

### La CGT Educ'action

se bat avec les personnels Non-Titulaires pour :

- ➔ un élargissement des compétences des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) : contrôle du recrutement, des affectations et du droit à la formation, examen des motifs du non-renouvellement de contrat, affectation, rémunération ;
- ➔ une véritable augmentation salariale avec un avancement lié à l'ancienneté, une grille salariale nationale identique à celle des fonctionnaires avec le paiement intégral des traitements dès le premier mois de travail.

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

VOTEZ

